

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

**Décret n° 2006-840 du 12 juillet 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20051701 dénommé « compétitivité de la filière équine »**

NOR : INDI0607749D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20051701 dénommé « compétitivité de la filière équine » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

**Art. 2.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,*  
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*  
GILLES DE ROBIEN

## A N N E X E

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20051701  
DÉNOMMÉ « COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE »Définition des zones de recherche  
et développement en numéro commune INSEE

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
14012	Angerville.
14016	Annebault.
14030	Authie.
14036	Banneville-la-Campagne.
14045	Basseneville.
14060	Bénouville.
14068	Biéville-Beuville.
14076	Blainville-sur-Orne.
14091	Bourgeauville.
14093	Branville.
14101	Bretteville-sur-Odon.
14110	Brucourt.
14118	Caen.
14125	Cambes-en-Plaine.
14137	Carpiquet.
14167	Colombelles.
14181	Cormelles-le-Royal.
14198	Cresseveuille.
14203	Cricqueville-en-Auge.
14215	Cuverville.
14218	Danestal.
14221	Démouville.
14227	Douville-en-Auge.
14229	Dozulé.
14237	Emiéville.
14242	Epron.
14246	Escoville.
14254	Eterville.
14271	Fleury-sur-Orne.
14301	Giberville.
14308	Goustranville.
14316	Grangues.
14325	Hermanville-sur-Mer.
14327	Hérouville-Saint-Clair.
14329	Heuland.
14341	Iffs.
14344	Janville.
14365	Lion-sur-Mer.
14383	Louvigny.
14407	Mathieu.
14437	Mondeville.
14494	Périers-en-Auge.
14495	Périers-sur-le-Dan.
14524	Putot-en-Auge.
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay.
14566	Saint-Contest.
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.
14598	Saint-Jouin.
14606	Saint-Léger-Dubosq.
14640	Saint-Pair.
14651	Saint-Pierre-du-Jonquet.
14657	Saint-Samson.
14660	Saint-Vaast-en-Auge.
14666	Sannerville.
14698	Touffréville.
14712	Troarn.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
14758	Villons-les-Buissons.
61009	Aubry-en-Exmes.
61019	Avernes-sous-Exmes.
61057	Le Bourg-Saint-Léonard.
61083	Chambois.
61110	La Cochère.
61131	Courménil.
61157	Exmes.
61161	Fel.
61190	Ginai.
61315	Omméel.
61328	Le Pin-au-Haras.
61449	Saint-Pierre-la-Rivière.
61474	Silly-en-Gouffern.
61477	Survie.
61496	Urou-et-Crennes.
61504	Villebadin.